

Crédit Acheteur

Objet	Acquisition de biens d'équipement ou de prestations de services auprès d'un exportateur Français, PME ou ETI.
Bénéficiaires	Etats, organismes publics ou parapublics, banques ou entreprises étrangères.
Modalités	<p>Description L'assiette porte sur les biens et services objet du contrat commercial. En outre peut entrer dans l'assiette du financement la prime d'assurance de Coface DGP (Coface agissant pour le compte de l'Etat français)</p> <p>Quotité 85% maximum de la part « exportée » du contrat commercial. Auxquels peut s'ajouter la part sous-traitée localement à hauteur de 30% maximum de la part « exportée ». Sur la partie «exportée », la part étrangère (éléments achetés hors de France) entrant les produits ne doit pas excéder <ul style="list-style-type: none"> - 80% pour les exportateurs dont le CA est inférieur ou égal à 75 ME (en social) - 50% pour les exportateurs dont le CA est supérieur à 75 ME Le contrat commercial doit prévoir le paiement au comptant d'un acompte d'au moins 15%.</p> <p>Montant du crédit Minimum 5 M€, maximum 25 M€ en prêteur seul et 75 M€ (part Bpifrance) en cofinancement.</p> <p>Devise Euros uniquement</p> <p>Durée Elle se décompose en deux périodes : <ul style="list-style-type: none"> - Une période préalable, ou de tirage qui dure en général 2 ans au plus. - Une période de remboursement de 3 à 10 ans (en fonction de l'équipement financé et du pays de destination) à compter de la livraison ou de la réception provisoire. </p> <p>Amortissement Linéaire : échéances constantes en capital.</p> <p>Périodicité Semestrielle (et plus rarement trimestrielle) à terme échu.</p>

Conditions financières	<p><u>Tarification</u></p> <p><u>Taux fixe</u> : Indexé sur le TICR (taux fixe administré). Le taux est fixé définitivement au plus tard à la signature du contrat commercial, tant pour la période préalable que pour la période de remboursement</p> <p><u>Taux variable</u> : indexé sur l'Euribor 6 mois spot (amortissement semestriel)</p> <p><u>Commissions</u></p> <p>Trois types de commissions :</p> <ul style="list-style-type: none">- Commission d'arrangement: Flat, calculée sur le montant total du crédit- Commission d'engagement: Calculée sur la partie non utilisée du crédit depuis la signature du contrat de prêt jusqu'à l'entrée en période de remboursement- Selon les cas une commission de gestion pourra être facturée. Elle sera prélevée chaque année à la date anniversaire de la première mise à disposition des fonds
Assurance-crédit et garanties	<p>La couverture de COFACE DGP est obligatoire et pourra être complétée le cas échéant de garanties ou de sûretés.</p>
Partenariats	<p>Le cofinancement sera systématiquement privilégié en particulier pour les opérations d'un montant supérieur à 10 ME.</p>
Contact	<p>Pour contacter Bpifrance dans votre région : bpifrance.fr</p>